

FOIRE AUX QUESTIONS

USAGERS

- 1** J'habite un logement individuel (hors centre historique de Thouars) : où dois-je déposer mes déchets ?
- 2** J'habite dans le centre historique de Thouars : où dois-je déposer mes déchets ?
- 3** J'habite un immeuble collectif : où dois-je déposer mes déchets ?
- 4** Je suis en résidence secondaire. Aurais-je systématiquement 2 bacs individuels ?
- 5** Je suis une personne à mobilité réduite, je ne peux pas me déplacer ni mettre mes bacs au point de collecte, comment faire ?
- 6** Les professionnels ont-ils un dispositif différent ?

BACS DE COLLECTE

- 1** Pourquoi les bacs sont-ils pucés ?
- 2** Les bacs ont-ils des serrures ?
- 3** Puis-je changer la taille de mes bacs ?
- 4** Le lavage des bacs est-il de mon ressort ?

COLLECTE

- 1** Quand et où dois-je présenter mon bac à la collecte ?
- 2** Suis-je obligé de sortir mes bacs à chaque collecte ?
- 3** Dois-je déposer les emballages en vrac dans le bac jaune ?
- 4** Et si j'ai un surplus exceptionnel de déchets ?

INCIVILITÉS

- 1** Que fait la collectivité contre les dépôts sauvages ?
- 2** Si mes voisins mettent des déchets dans mon bac d'ordures ménagères, est-ce que je vais payer plus ?

TEOMI :

(TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE)

- 1** La part variable est-elle calculée selon le poids des déchets ?
- 2** Le bac jaune dédié aux emballages entre-il dans le calcul de la part variable ?
- 3** Combien me coûtera chaque collecte ?
- 4** Comment est calculée la part fixe de la TEOMI ?
- 5** Pourquoi le montant de la TEOMI figurera sur la taxe foncière 2022 alors que les volumes seront comptabilisés dès 2021 ?
- 6** Je suis locataire, vais-je recevoir une facture pour mes déchets ?
- 7** Pourrai-je consulter le détail de ma production de déchets ?
- 8** Vais-je payer moins ?
- 9** Si je ne présente aucune poubelle, je ne paierai rien ?

ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

- 1** Les accès en déchèteries sont-ils limités ?
- 2** La déchèterie est-elle accessible aux professionnels ?
- 3** J'ai perdu mon badge d'accès en déchèterie : que dois-je faire ?

OUVERTURE ET FERMETURE DU COMPTEUR DECHETS

- 1** Déménagement, décès, autre cas d'arrêt du service : que dois-je faire ?
- 2** J'emménage sur le territoire : que dois-je faire ?

Service déchets de la
Communauté de Communes
du Thouarsais

Pôle Techniques, Sports et Déchets
46 rue de la Diligence
79100 SAINTE-VERGE

 **05 49 66 68 69**



www.thouars-communaute.fr